

Le sénateur Roblin: Mon collègue n'a peut-être pas entendu l'une des réserves que j'avais faite à l'époque, en mars dernier, lorsque j'ai dit . . .

Le sénateur Frith: Où est-ce?

Le sénateur Roblin: A la page 745 du hansard du Sénat:

. . . les mauvais prêts que la banque a consentis ont une chance raisonnable . . .

Et ensuite:

. . . et je ne puis en dire plus . . .

. . . sur la possibilité de récupérer cet argent.

Je voudrais que l'on sache bien que je me rendais compte alors qu'il y avait un risque, et j'irais même jusqu'à dire à mon collègue que tout le monde savait qu'il y avait un risque. Il n'y a pas de doute, ce n'était pas une opération sans risques. Quant à savoir quels risques on peut prendre, c'est une question de jugement.

Pour ce qui est des renseignements reçus de l'inspecteur général des banques, j'ai dit qu'il avait fait le tour de la situation et qu'il était d'avis—et j'ai ajouté «et nous espérons qu'il a raison». Il est donc évident que depuis le début, c'était affaire de jugement, et qu'il fallait se prononcer.

On peut en dire ce qu'on voudra, et si l'événement ne réalise pas tous nos espoirs, il n'y a qu'à s'incliner, ce que je fais.

A propos de ce que j'ai dit, que la racine du mal était la question des prêts, je tiens à bien préciser que je ne parle pas *ex cathedra*. En d'autres termes, c'est mon opinion et rien d'autre, et j'y suis arrivé en lisant les renseignements à ma disposition jusqu'ici. D'autres sont peut-être d'un avis différent sur la cause des difficultés.

Je ne suis pas en mesure de répondre à des questions de détail là-dessus, et je sais que mon honorable ami n'attend pas cela de moi. Mais si un comité du Sénat est créé pour examiner la question, les sénateurs auront la possibilité d'interroger ceux qui sont plus au courant de la situation que moi.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je veux bien admettre que le leader du gouvernement n'est pas en mesure de répondre à toutes les questions de détail. Mais il s'agit d'une affaire bien particulière, qui impose des responsabilités spéciales au leader du gouvernement parce que c'est lui qui nous a dit qu'il fallait adopter le projet de loi. Il n'est donc pas déraisonnable de lui demander maintenant de nous expliquer pour quelle raison le gouvernement a pu se tromper si lourdement à l'époque.

Le leader semble vouloir nous dire aujourd'hui qu'il n'était pas au fond en faveur du projet de loi quand il l'a présenté au Sénat. Il vient presque nous dire qu'à la réflexion il se demande si ce projet de loi aurait dû être présenté au Sénat.

Je tiens à signaler au leader du gouvernement qu'il avait bien dit dans sa déclaration préliminaire qu'il n'allait pas traiter de la question en détail puisque la ministre d'État aux Finances viendrait répondre elle-même à nos questions avec

toute l'autorité du gouvernement. Voici ce que disait la ministre, comme en fait foi notre hansard à la page 750:

Nous nous retrouvons maintenant avec une banque solvable appuyée par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et six autres banques à charte. Ces garanties rassureront sûrement le public et inciteront les gens à être clients de la banque.

C'est ce qu'avait répondu la ministre à une question que je lui avais posée.

Ainsi le gouvernement nous avait assuré que l'institution était solvable; et pourtant le leader du gouvernement nous demande aujourd'hui de ne pas lui poser de questions détaillées à ce sujet. Le leader ne peut-il pas aller plus loin et nous dire pourquoi la ministre et lui-même étaient tellement dans l'erreur à ce moment-là? Je le lui demande parce que j'avais exprimé une certaine réticence à l'égard de cet arrangement, comme on peut le voir à la page 751:

Nous prenons toutefois un risque. La ministre n'ignore pas qu'il s'agit d'un acte de foi dans une certaine mesure . . .

La ministre a alors fait une affirmation encore plus catégorique:

Grâce à notre action, cette banque est maintenant solvable. Je tiens à le souligner. En trouvant une solution au problème, nous avons fait de cette banque une institution solvable.

C'est sur la foi de ces assurances de la part du leader du gouvernement et de la ministre d'État aux Finances que le Sénat a décidé d'adopter rapidement le projet de loi. Le leader du gouvernement doit sûrement nous expliquer plus en détail pourquoi le gouvernement avait jugé que l'institution était solvable. Il doit nous dire sur quelle information s'appuyait la ministre quand elle s'est dit persuadée que les gens pouvaient faire affaire avec cette banque, laquelle s'est pourtant effondrée à peine quelques mois plus tard. Il a déclaré qu'il venait de lire quelque part que les avoirs de la banques avaient été mal évalués, mais qu'il ne pouvait pas nous en dire grand-chose. Pourrait-il reconsidérer sa position et comprendre qu'il a pour responsabilité de nous renseigner, car il nous saisira bientôt, selon nos renseignements, d'un projet de loi tendant à indemniser les déposants non assurés. Nous devons avoir toutes les données en main; alors pourquoi ne pas commencer maintenant?

• (1410)

Le sénateur Roblin: Je veux rassurer mon honorable collègue au sujet de l'entraîn que j'ai mis à proposer le projet de loi au Sénat. Il est vrai que je l'ai présenté et que je l'ai recommandé et je ne reviens absolument pas là-dessus, mais il était tout à fait justifié de ma part de faire partager à mes honorables collègues les renseignements en ma possession ou les opinions que j'avais au sujet du problème qui se posait, ce que j'ai fait. Malgré les réserves que j'ai exprimées alors et malgré celles de mon honorable collègue au comité alors que nous discutons de cette question, nous avons décidé tous les deux, je suppose, que c'était la bonne solution et nous l'avons fait en nous basant sur les renseignements les plus sûrs à notre disposition. Nous n'étions pas les seuls de cet avis.